

Bulletin d'inscription Vide-Grenier

SAMEDI 04 MAI 2024

De 8h30 à 18h30 sur le Cours Dillon Accès se fera au niveau du Pont Saint-Michel.
Le vide-grenier est organisé par les Sapeurs-Pompiers de Toulouse-Lougnon.

Je soussigné(e), Nom :

Prénom :

Né(e) le : à

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le :

Téléphone :

E-mail :

Montant de l'inscription : 15€ par chèque uniquement à l'ordre ASPTL

(Emplacement de 4m linéaire, 2 emplacements maximum par exposant).

15€



L'emplacement

30€



Deux Emplacements

Contact de l'association : 07 82 20 89 48

Dossier + Chèque + photocopie Recto/Verso d'une pièce d'identité
à retourner au Centre d'Incendie et de Secours,
17 Allées Charles de Fitte, 31300 Toulouse

Déclare sur l'honneur : -De ne pas être commerçant(s), De ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code de commerce), De non-participation à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal).

Signature de l'exposant valant acceptation du règlement ci contre :

Fait le :

Signature :

RÈGLEMENT DES EXPOSANTS

1- Déclare avoir pris connaissance de ce règlement déchargeant les organisateurs de toutes responsabilités pénales, civiles ou administratives quant à sa participation.

2-Les emplacements seront attribués lors de la réception du dossier complet d'inscription. Le jour de l'installation, nous vous demandons de respecter le créneau horaire qui vous sera attribué afin de faciliter la mise en place des exposants.

3-Les véhicules une fois déchargés seront dirigés vers le parking mis à disposition pour les exposants, situé en parallèle du Cours Dillon. Aucun véhicule ne pourra circuler et stationner sur le site durant les heures d'ouverture aux publics.

4-Le prix de chaque article doit être indiqué (mesure légale exigée pour la défense des consommateurs).

5-S'engage à ne pas enfreindre les interdictions et à ne pas céder son autorisation qui lui est consentie à titre personnel et individuel.

6-Des sacs poubelles seront à votre disposition. Chaque stand devra impérativement être nettoyé avant votre départ.Merci.

7-L'accueil des exposants pour l'installation des stands s'effectuera entre 07h00 et 8h30, la clôture du vide-grenier est prévue à 18h30.

8-Le vide-grenier est ouvert au public de 8h30 à 18h30. En dehors de ces heures, aucune vente ne sera autorisée.

9-Est autorisé à la vente tout objet ancien, usagé, rénové, de collection, à l'exclusion de tout objet neuf, de fin de série, d'animaux, de plantes, d'alimentation, de confiserie et de boissons.

10-La revente d'objets achetés sur le vide grenier est formellement interdite.

**11-Les mineurs ne pourront exposer que des jouets ou livres d'enfants ;
Ils demeureront sous l'entière responsabilité de leurs parents durant toute la manifestation.**

12-Tout exposant, le jour du vide-grenier, devra être en possession de l'autorisation qui lui sera remise le jour de son inscription. Un contrôle sera effectué et toute personne non autorisée devra quitter le périmètre du vide-grenier.

13-En cas d'évènement climatique particulier ou d'un risque d'attentat élevé, l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation, auquel cas un remboursement aura lieu.

14-Dans le cas où vous ne vous rendriez pas au vide-grenier, le montant de votre réservation restera acquis à l'association.

15-Les particuliers non-inscrits au registre du commerce et des sociétés, sont autorisés à participer aux ventes au déballage à condition de ne pas participer à plus de deux manifestation par an et, de ce fait, devront remettre une attestation sur l'honneur de non participation à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civiles à l'organisateur.

16-Tout exposant participant au vide-grenier s'engage à respecter ce règlement. Dans le cas contraire, il sera exclu sans pouvoir prétendre à aucune indemnisation ni remboursement de ses frais d'inscription.

